

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FAMILLE DE L'ÎLE-D'ORLÉANS

AVIS PUBLIC



**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Sylvie Beaulieu de la susdite municipalité,**

Avis public est donné de ce qui suit :

Que le conseil municipal de Sainte-Famille-de-L'Île d'Orléans à une séance ordinaire tenue le 4^{ème} jour du mois de septembre deux mille dix-huit, a donné un avis de motion et déposé le projet de règlement # 2018-302 « Règlement établissant le Code d'éthique et de déontologie des employés(es) de la Municipalité de Sainte-Famille de-l'Île d'Orléans

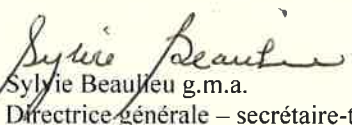
Que ce règlement prévoit l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des employés(es) de la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île d'Orléans qui aura comme objectifs :

- De modifier la règle 6 du règlement;
- « Plus précisément, dans les douze mois qui suivent la fin de son emploi, il est interdit aux personnes suivantes :
 - 1) le directeur général et son adjoint ;
 - 2) le secrétaire-trésorier et son adjoint.
- d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures d'employé de la municipalité».

Que conformément à la Loi, ce règlement sera soumis pour adoption lors d'une séance ordinaire du Conseil qui aura lieu lundi 1^{er} octobre 2018 à 20 h 00 à la salle du conseil municipal située au 2478, chemin Royal Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

Que le projet de Code d'éthique et de déontologie des employés(es) municipaux est disponible au bureau de la municipalité situé au 2478, chemin Royal Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans aux heures régulières.

Donné à Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans ce 4^{ème} jour du mois de septembre deux mille dix-huit.


Sylvie Beaulieu g.m.a.
Directrice générale – secrétaire-trésorière